LE SYNDICAT DES VÉTÉRINAIRES REPREND LA PROTESTATION

Vers une semaine de grève et une démission collective

Ce n'est jamais peine perdue pour les vétérinaires de demander leurs droits et exiger une meilleure considération de leur mission professionnelle et de leur statut. Le Syndicat national des vétérinaires fonctionnaires de l'administration publique (SNVFAP), revient à la charge après deux semaines seulement d'accalmie.

Photo : DR

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - La protestation qui a duré plus de dix jours et qui a consisté à ne pas déposer leur griffe sur tout document officiel (attestation, certificat...) qui engagerait leur responsabilité, n'a finalement pas ramené les pouvoirs publics, la Fonction publique particulièrement , à de meilleurs sentiments.

Le dialogue avec le ministère de l'Agriculture était sans issue. C'est pour toutes ces raisons que le SNVFAP, qui a tenu son conseil national ce week-end, a décidé de radicaliser ses actions et d'aller vers une grève d'une semaine et des sit-in réguliers dès la dernière semaine du mois en cours. «Une première semaine de grève a été décidée pour la fin du mois de mai ou le début juin pour continuer à revendiquer nos droits et si les choses n'évoluent pas, les pouvoirs publics doivent s'attendre à d'autres surprises à la rentrée sociale, qui coïncide avec le mois sacré du ramadhan», lit-on dans le communiqué du syndicat. Les vétérinaires menacent d'une démission collective. Une action jamais enregistrée chez les syndicalistes mais combien révélatrice du marasme et du désarroi des vétérinaires qui préfèrent le chômage à l'humiliation et à l'ingratitude.

«Nous souhaitons que nos doléances soient prises en charge dans les meilleurs délais et le cas échéant, les pouvoirs publics doivent assumer les désagréments qui peuvent en découler et ne pas accuser le syndicat de preneur d'otages car les vétérinaires ont démontré leur sens du sacrifice en répondant toujours présents à toutes les sollicitations des citoyens même en dehors des heures légales du travail», a-t-on signalé.

Pour rappel, les revendications des vétérinaires s'articulent autour des questions salariales, des indemnités et leur classification dans le nouveau statut de la Fonction publique. La nouvelle grille des salaires dénie, pour cette catégorie de fonctionnaires, le rang qu'ils occupaient auparavant, en les assimilant à des bac + 5.

Ils rejettent cette classification qu'ils considèrent d'humiliante.

R. M.

EN ATTENDANT UN DÉPÔT DE PLAINTE OFFICIEL DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

Le parquet de Blida libère les trois présumés auteurs de trafic de visas

Le parquet de Blida a mis, hier, en liberté provisoire, les trois présumés auteurs de trafic de visas au profit de femmes qui auraient été mariées à des avocats du barreau de Blida en falsifiant les documents y afférents.

Photo : DR

Il s'agit en effet, d'un ancien agent du barreau de Blida qui a été licencié en 2005, de l'actuel secrétaire du barreau d'Alger et d'un agent de l'APC de Blida.

Le motif de renvoi à une autre date de l'instruction de cette affaire est lié, apprend-on, à l'absence des documents en cause, à savoir les dossiers de demandes de visa des avocats de Blida et que le consulat général de France ne les aurait pas encore remis à la justice.

Il y a lieu de rappeler que cette affaire a éclaté lorsque les services consulaires ont constaté que le dossier de demande de visa d'un des avocats du barreau de Blida, célibataire de surcroît, était entaché d'irrégularités du fait que le nom de sa «fausse épouse», n'était pas celui qui figurait dans le dossier de sa première demande de visa.

Autrement dit, les faussaires ont marié deux fois l'homme à la robe noire. Réagissant à cette anomalie, le consultat de France avait pris la décision d'interdire le visa à tous les avocats de Blida figurant dans la liste en question.

S'étant sentis lésés, les avocats victimes de cette machination ont déposé plainte contre X.

L'enquête diligentée par la police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Blida fera ressortir que c'est l'ex-agent du barreau de Blida qui serait la tête pensante de ces manœuvres pour qui des avocats remettaient leurs passeports en raison de ses relations qu'il a tissées lorsqu'il agissait en tant qu'agent légal du barreau de Blida.

Pour Me Yahia Bouaâma, bâtonnier de Blida, «dès que je prendrai officiellement connaissance du listing des avocats ayant fait l'objet de cette machination, des mesures conservatoires seront prises contre eux car ils ne devaient en aucun cas remettre, sans passer par le barreau de Blida, leurs passeports à un individu qu'ils savent qu'il avait été licencié il y a plus de trois ans».

Il importe de souligner que Me Bouaâma a démis de ses fonctions le secrétaire du bâtonnat de Blida qui n'est autre que le père de l'ex-agent de cette institution.

M. B.

BLIDA/ACCUSÉS DE DESTRUCTION DE BIENS D'AUTRUI ET D'AGRESSIONS À L'ARME BLANCHE

Quatre investisseurs palestiniens placés sous mandat de dépôt

Quatre investisseurs palestiniens ont été placés, mercredi dernier, sous mandat de dépôt, alors qu'un cinquième a bénéficié de la liberté provisoire, accusés de coups et blessures volontaires à l'aide d'armes blanches et de destruction de biens d'autrui.

En effet, les ressortissants palestiniens ont été arrêtés par les policiers en flagrant délit de destruction de cinq véhicules en stationnement au quartier Benyamina, à Ouled Yaïch, dans la wilaya de Blida, et de dégradation de trois magasins.

Selon les premiers éléments de l'enquête, ces ressortissants palestiniens ont brûlé, dans la nuit de mardi dernier, le véhicule utilitaire d'un Algérien qui exerce le même métier qu'eux, à savoir l'installation de serres agricoles.

Mais l'affaire a pris de l'ampleur lorsque le père est pourchassé avant d'être tabassé au même titre que deux jeunes qui ont eu des fractures au niveau des membres inférieurs.

Sans l'intervention des riverains et des policiers qui ont arrêté les agresseurs, les dégâts auraient été plus importants. Notons que les quatre mis en cause seront jugés mercredi prochain.

M. B.

SESSION CRIMINELLE

L'émir national d'Al Qaïda au Maghreb sera jugé par contumace

La session criminelle de Blida qui débutera aujourd'hui avec 110 affaires inscrites au rôle, examinera de lourds dossiers dont celui de Abdelmalek Droukdal, émir national du GSPC.

Il sera jugé par contumace au même titre que 20 terroristes en état de fuite. Il sied de rappeler que ce dernier a été condamné par défaut, lors de la précédente session, à la perpétuité.

Par ailleurs, le tribunal criminel de Blida examinera 39 dossiers liés au terrorisme dont les auteurs sont connus pour avoir perpétré des crimes sur des civils sans défense et commis des actes de destruction sur des institutions de l'Etat. Tout comme il jugera des prévenus accusés d'association de malfaiteurs qui ont commis des kidnappings sur des mineurs.

11 dossiers concernant le trafic et l'évasion fiscales figurent également dans la liste des affaires qui seront jugées.

A noter que cette session criminelle s'étalera jusqu'au 11 juin prochain.

H. M.